

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DPE 23 Avis sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris.

M. Mao PÉNINOU et M^{me} Antoinette GUHL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2015 et de prendre acte de la délibération (délibération n° C 3048), du Sycatom du 27 juin 2016, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2015 du Sycatom ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3^e Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2015 est approuvé.

Article 2 : Il est pris acte de la délibération n° C 3048 du Sycatom du 27 juin 2016, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2015 du Sycatom.

Article 3 : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris en 2015 est mis à la disposition du public dans les mairies d'arrondissement et sur le site internet de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO